

Règlement Sucyenne

Dimanche 8 septembre 2024

Course pédestre et marche sur routes et chemins

Horaires

8h30	Remise de dossards
9h30	Départ de la marche 10 Km – nés en 2009 et avant
10h00	Départ de la course 10 Km – nés en 2009 et avant (course au challenge Orpi)

Renseignements : 06 75 33 57 95 – <https://athletisme.ess-sucy.fr/>

Départs : Devant le 1 rue Pierre Séward

Arrivée : Parc Montaleau

Inscriptions

- Sur internet : www.Protiming.fr jusqu'au 4 septembre 2024
- Par bulletin papier à retourner avant le 5 septembre 2024 à : Isabelle SCHMIT - 4, allée Van Gogh - 94370 Sucy-en-Brie

Certificat : Je joins un certificat médical de moins d'un an avec la notification spécifique de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme *en compétition* ou de la course à pied *en compétition*, ma licence FFA 2023/2024 à déposer sur le site à présenter au retrait du dossard ou le Parcours Prévention Santé de moins de 3 mois <https://pps.athle.fr/>

Tarifs : 15€ jusqu'au 4 septembre ; 18€ la veille sur place ; 21€ sur place le jour de la course

Retrait des dossards :

- La veille de 14h à 17h devant la médiathèque – rue Maurice Berteaux
- Sur place le jour de la course à partir de 8h30, rue Montaleau

Vestiaire non surveillé : au niveau des inscriptions

Ravitaillements : à mi-parcours et à l'arrivée

Récompenses : récompense à l'arrivée

Classements : Marche, au scratch 3 premiers Hommes et Femmes. Course, 3 premiers H/F pour les catégories de cadets à seniors et premiers H/F de chaque catégorie master.

Résultats : affichage sur internet : athletisme.ess-sucy.fr, athle.live, athle.fr ou sur athle94.org

Conditions générales : en application de l'article 1.231-3 du code du sport, tous les participants s'engagent à se soumettre au règlement. Ils affirment être pleinement conscients des risques liés à la pratique du sport sur routes ouvertes à la circulation. Ils acceptent l'exploitation des résultats, ainsi que les données et les images à caractère personnel les concernant, qui seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA. Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la FFA.

